

N°07
6 Juin 2022

Par courriel Alain Chapelet, Président
 Georges Le Glédic
 Dominique Pilet

Assiste Sébastien Duret, Directeur Administratif

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Celles-ci peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

Article 147 des Règlements Généraux :

« 1. L'homologation des rencontres est prononcée par la Commission chargée de la gestion de la compétition.
2. Sauf urgence dûment justifiée, une rencontre ne peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. Cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.
3. Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement.
Dispositions L.F.P.L. :
S'agissant des Coupes et Challenges, l'homologation est obligatoire entre deux tours dans le respect des stipulations du présent article. »

1. Approbation du Procès-Verbal

La Commission approuve le PV n° 06 du 24/05/22 sans réserve.

2. Coupe Foot5 Seniors Masculins

4 équipes participeront à la finalité départementale le dimanche 12 juin 2022 (début des rencontres à 13h30) :

- FC Osmanlisport, Héric FC, Alerte Méan St-Nazaire, ES Maritime

Les équipes se rencontreront sous la forme d'un championnat en matchs aller. Les classements sont établis suivant les modalités précisées au règlement publié sur le site.

Les équipes classées 1er et 2e disputeront la finale, les équipes classées 3e et 4e un match de classement. En cas d'égalité, lors de ces matchs de classement, l'équipe ayant obtenu le meilleur classement en phase de championnat sera déclarée vainqueur.

3. Coupe Foot5 Seniors Féminines

La phase qualificative s'est déroulée à Pornic le dimanche 5 juin 2022.

Suite aux retraits du Gf Geneston-Vignoble et GF Phil'Coul, un groupe unique de 5 équipes a été organisé. Le classement final est le suivant :

1. Pornic Foot 1, 12 pts
2. GF Loire et Cens, 6 pts
3. GF Presqu'île 44, 6 pts
4. Métallo SC Nantes, 6 pts
5. Pornic Foot 2, 0 pt (éliminé)

4 équipes participeront à la finalité départementale le dimanche 12 juin 2022 (début des rencontres à 14h00) :

- Pornic Foot 1, GF Loire et Cens, GF Presqu'île 44, Métallo SC Nantes

Les équipes se rencontreront sous la forme d'un championnat en matchs aller. Les classements sont établis suivant les modalités précisées au règlement publié sur le site.

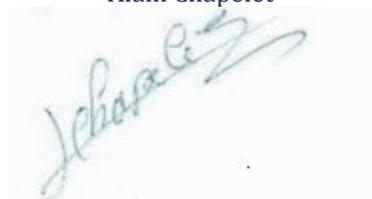
Les équipes classées 1er et 2e disputeront la finale, les équipes classées 3e et 4e un match de classement. En cas d'égalité, lors de ces matchs de classement, l'équipe ayant obtenu le meilleur classement en phase de championnat sera déclarée vainqueur.

4. Futnet

- **Finalité départementale – Dimanche 19 juin 2022 aux Machines de l'Île**

Un rappel sera envoyé ce mardi 7 juin 2022 aux clubs n'ayant pas communiqué leurs équipes.

Le Président,
Alain Chapelet



Le Secrétaire de séance,
Sébastien Duret

